

ANNEE 1964

LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964,
portant formation du Gouvernement,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Pour compter du 21 Octobre 1964, Monsieur Théophile PAOLETTI, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique, pendant l'absence de Monsieur Daniel BIO.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 22 Octobre 1964

Ampliations :

PR 2
PC 6
Ministères .. 7
MFPTAS 2
MSP 2
SGG 4
JORD 1



J. AHOMADEGBE-TOMETIN